

REGLEMENT TRJV 2015

Comité FFC LANGUEDOC ROUSSILLON (maj. : 14/04/2015)

Le règlement officiel et les classements du Trophée seront sur le site : www.ffclr.fr

1 - DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme du Languedoc Roussillon met en compétition le TRJV : TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle de l'arbitre et du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Désignation par chaque club organisateur ou participant de deux personnes 1 titulaire et 1 suppléant pour faire partie du collège des commissaires. De cette liste quatre personnes seront désignées par épreuve. Il n'y aura pas de personne retenu d'un club qui organise sont épreuve. (liste en fin de règlement)

2 - PARTICIPATION

- 2.1 Le TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES est ouvert à tous les licenciés FFC
- 2.2 Pour les non licenciés ou les licenciés auprès d'une autre fédération, une licence à la journée est obligatoire, elle est disponible auprès des organisateurs sur présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du VTT en compétition et d'une autorisation parentale, aux tarifs de 4€ jusqu'à Minime et 8€ pour les Cadets. Le coureur pour participer devra donc s'acquitter de la licence journée 4€ ou 8€ + le prix de l'engagement.
- 2.3 Les licenciés auprès d'autres comités FFC ne sont pas classés à l'année. (Idem pour les non-licenciés)

3 - CATEGORIES

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

- Poussins G & F	né (es) en 2007 – 2008	:	7 à 8 ans
- Pupilles G & F	né (es) en 2005 – 2006	:	9 à 10 ans
- Benjamins G & F	né (es) en 2003 – 2004	:	11 à 12 ans
- Minimes G & F	né (es) en 2001 – 2002	:	13 à 14 ans
- Cadets G & F	né (es) en 1999 – 2000	:	15 à 16 ans

Les pré-licenciés peuvent participer avec les Poussins mais ne seront pas classés.

- 3.2 L'organisateur a la possibilité d'organiser conjointement une épreuve pour les Pré-licenciés (années de naissance 2005 – 2006)
- 3.3 les catégories poussins à Cadets ont un classement général à l'année

4 - ENGAGEMENTS

Le prix de l'inscription ne devra pas dépasser **7 €**

5 - MATERIEL

- 5.1 Les vélos de type VTT devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les vélos de **trial** et les vélos de **Descente** (débattement suspension arrière supérieur à 140 mm) sont interdits. Les tailles de roues acceptées vont du 16" au 29"
- 5.2 Les participants doivent utiliser le même « vélo » lors des épreuves de la même journée. Par vélo, on entend ici le même cadre et la même fourche. Les roues et accessoires peuvent être adaptés aux épreuves. Cependant, les permutations de taille de roues sont interdites entre les épreuves d'un même week-end. Par ex, le concurrent qui prend part à une épreuve en 29" doit faire toutes les épreuves du même w-e en 29", idem pour le 27,5", etc... En cas de **casse ou de force majeure**, l'arbitre et le collège des commissaires pourra autoriser un changement de vélo pour un matériel équivalent.
- 5.3 Tout participant doit satisfaire à tout moment aux exigences de sécurité de la discipline concernée. (Casque, protections...). Tout manquement entraînera un refus de départ ou une exclusion de la compétition.
- 5.4 Les concurrents sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

6 - LES EPREUVES :

Le TRJV comprend cinq disciplines :

Le Trial, le X-Country, l'Orientation, le Slalom Vitesse et le XCE (uniquement pour les cadets)

Toutes les catégories participent aux quatre premières disciplines.

Pour 2015 le trophée se déroule sur 6 Manches, chaque manche sera composée de deux à trois épreuves représentant deux à trois disciplines parmi les cinq.

La commission VTT demande aux organisateurs de faire paraître le calendrier TRJV sur son bulletin d'information de la course.

Les manches du Trophée Régional des Jeunes Vététistes 2015 sont :

22 Février: Thuir (XC / SV)

8 Mars: Atac en Aragon (XC / OR)

21 Mars: Bessille (TR / XC / XCE Cadets / Cadettes)

3 Mai: Chanac (XC / OR)

17 Mai: Laudun (XC / SV)

7 Juin: Salindres (TR / XC / XCE Cadets / Cadettes)

Sur les deux manches où les Cadets / Cadettes ont une épreuve de XCE, il n'y aura pas de course XC pour eux.

Les cadettes participent au XCE avec les garçons, et une seule grille de prix sera attribuée.

7 - ORGANISATION

- 7.1 Chaque club organisateur désignera en début de saison un membre correspondant pour le TRJV, qui sera l'interlocuteur du membre de l'ETR, et désignera aussi 2 commissaires TRJV appelés à constituer les collèges de commissaires des différentes épreuves. (voir section 1-3, 1-4 et 13-1)
- 7.2 Concernant les secours, l'organisateur doit se conformer à la réglementation fédérale en vigueur (Règlement des épreuves de Cyclisme – Titre II Epreuves sur Route) -> <http://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2014/03/Titre-02-ROUTE-2015.pdf>
- 7.3 Le responsable de l'Equipe Technique Régionale et le président de la commission VTT sont à la disposition des organisateurs pour les aider dans leur action. L'épreuve qui ne satisferait pas au cahier des charges pourrait être écartée du trophée.
- 7.4 Un local doit être prévu par l'organisateur pour pouvoir satisfaire à tout moment de la compétition à un contrôle anti-dopage.
Ce local doit se trouver au plus prêt de la compétition avec des toilettes, table, chaises et de l'eau.

8 - TRIAL

8.1 Caractéristiques

Le parcours se déroulera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes.

Les cadettes évolueront sur les zones minimales garçons, les minimales filles sur les zones benjamins garçons, les benjamins sur les zones pupilles garçons, les pupilles filles sur les zones poussins garçons, et elles obtiendront les points du classement trial dans ces catégories : Les Poussines et Poussins, les Pupilles G, les Benjamins et les Minimales G sont classés sans tenir compte des filles de la catégorie supérieure, et celles-ci obtiennent les points en « parallèle » en fonction de la place qu'elles auraient acquises dans cette catégorie inférieure.

8.2 Tracé des zones

L'épreuve aura lieu par catégories sur un parcours composé de 4 zones à parcourir 1 ou 2 fois, au choix de l'organisateur.

Une zone est délimitée par de la rubalise tendue entre des supports naturels ou artificiels, à 10 cm de hauteur pour éviter les litiges de franchissement des rubalises. La zone peut être naturelle et / ou artificielle.

Chaque zone sera divisée en 5 segments. Les segments seront matérialisés au sol par de la peinture, de la chaux, du plâtre ou de la rubalise.

Quatre de ces segments permettront d'obtenir chacun 1 point. Le 5^{ème} segment, appelé « segment bonus » présentera deux cheminements distincts, un cheminement normal permettant d'obtenir 1 point et un cheminement plus difficile permettant d'obtenir 2 points. Le concurrent pourra librement choisir le cheminement qu'il retient. Le segment « bonus » ne pourra se situer en entrée de zone. Il pourra être en sortie de zone, ou sur n'importe quel des trois autres segments de la zone.

Afin de rendre accessible la discipline à tous et de promouvoir le Trophée, il est demandé aux organisateurs que 2 segments par zone soient accessibles à tous, de manière à ce que les moins bons puissent obtenir une note minimale comprise entre 4 et 8 sur 24.

Il est recommandé aux organisateurs d'établir une zone « tampon » autour de la zone elle-même, afin de préserver la concentration des coureurs. Elle pourra être matérialisée par de la rubalise, et un seul accompagnant du concurrent y sera accepté.

Sur les épreuves de Trial 2015 (Bessille et Salindres), les organisateurs sont libre d'organiser une zone au format « Trial Open Free », ceci devra être annoncé et expliqué au participants lors du briefing. Le règlement s'appliquant a cette zone sera celui définit au niveau national (et utilisé pour le TFJV)

8.3 Déroulement de l'épreuve

Afin d'optimiser le temps de la compétition, l'organisateur devra établir une liste de participants pour chaque zone, avec roulement circulaire (1,2,3,4/ 2,3,4,1/ 3,4,1,2/ 4,1,2,3).

Libre à l'organisateur de faire effectuer 1 ou 2 passages par zone (les concurrents doivent effectuer au moins 1 passage par zone afin d'avoir une note sur 24 au minimum). Les concurrents ne peuvent passer 2 fois de suite sur une même zone et doivent suivre le plan de passage rédigé par l'organisateur.

8.4 Equipement

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage de pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé. Les protège-tibias sont conseillés. Le guidon doit être bouché et dépourvu de cornes

8.5 Carton de pointage

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage (cravate) où sera indiqué :

- Les points obtenus sur chaque zone
- Le temps réalisé sur la zone chronométrée

Ce carton doit être conservé jusqu'à la dernière zone où il sera remis aux organisateurs. En cas de perte, le pilote se verra attribué les points du dernier concurrent moins 1 point.

8.6 Comptage des points

8.6.1 Entrée et sortie de zone : on est entré dans la zone ou dans le segment quand l'axe de la roue avant franchit la ligne. On est sorti du segment ou de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

Il est interdit de tenir le concurrent pour l'équilibrer avant le départ ou à une entrée de segment.

8.6.2 Appui :

Appui = partie du corps ou du vélo, à l'exception des pneus.

Le fait de frôler un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du vélo sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur le segment.

Par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur le segment concerné.

8.6.3 Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, mais s'il casse ou dépasse la rubalise (axe de la roue), il y a échec sur le segment.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur un segment déjà franchi n'est pas considéré comme une faute. En cas d'échec lorsque le concurrent se trouve sur un segment déjà franchi, c'est le segment sur lequel il se trouvait avant de débiter son recul qui est considéré en échec.

8.7 Echec

En cas d'échec sur un segment, le participant a le choix :

- De se placer devant le segment suivant et de redémarrer (sans aide extérieure). Lors du positionnement des segments l'organisateur doit faire en sorte que le pilote puisse effectivement être autonome.
- De continuer sa progression dans le segment dans lequel il vient d'échouer et de rentrer sans s'arrêter dans le segment suivant (ceci pour des raisons de cohérence et de continuité de la progression).

8.8 Ex-Aequo

Pour séparer les concurrents à égalité totale de point, une zone annoncée à l'avance est chronométrée.

Est classé devant celui qui a le plus grand nombre de points dans cette zone ou celui qui a réalisé le meilleur temps en cas d'égalité de points dans la zone.

8.9 Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel ou crevaison, libre au concurrent de continuer sa progression s'il le peut, ou de sortir de la zone pour réparer. (assistance autorisée). Dans ce cas, le point du segment est perdu (s'il y a eu appui). Le concurrent repart après réparation au début du segment suivant où a eu lieu l'incident.

Si l'incident se passe sur la zone chronométrée, le chronomètre continue de tourner.

8.10 Reconnaisances

Pour des raisons d'équité il est interdit de reconnaître les zones de trial en vélo, sous peine de disqualification.

Les reconnaissances se feront à pied uniquement.

8.10 Réclamation

Le commissaire de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

9 – X-Country

9.1 Parcours

Pour les poussins et pupilles l'organisateur doit privilégier le pilotage et les trajectoires. Des benjamins aux cadets, il doit considérer de façon progressive et alternée l'effort physique et la difficulté technique.

La durée d'effort optimum et la distance selon le terrain sont de :

- 10' (env 1 à 2,5 Km) pour les poussins,
- 15' (env 3 à 5 km) pour les pupilles,
- 20' (env 5 à 8 km) pour les benjamins,
- 30' (env 7 à 12 km) pour les minimes.
- 40' (env 12 à 17 km) pour les cadets.

9.2 Matériel

Le casque à coque rigide avec jugulaire attachée et le guidon bouché sont obligatoires. Le règlement du XC est celui de la FFC pour les épreuves similaires : une fois la mise en grille de départ établie, **aucune aide extérieure** ne peut être apportée aux concurrents, en cas de panne mécanique, ils doivent réparer par leurs propres moyens, les changements de roues sont interdits, y compris entre concurrents, sous peine de disqualification.

9.3 Lignes de départ

L'organisateur doit établir une grille de départ d'au moins trois lignes de 8 à 10 concurrents maximum, comprenant par ligne de 6 à 8 garçons et 2 filles, dans l'ordre du classement provisoire du trophée. L'organisateur s'il le peut doit appeler l'ensemble des concurrents présent et minimum les trois premières lignes.

Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm. Elles seront matérialisées au sol pour l'ensemble des lignes.

Le départ se fait un pied au sol.

9.4 Esprit Sportif

Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

Les concurrents doivent à tout moment avoir un comportement sportif et ne pas s'opposer à un dépassement par des manœuvres dangereuses, sous peine de disqualification.

10 - SLALOM VITESSE

10.1 Parcours

Pour être représentatif, le Slalom Vitesse ne doit pas pouvoir se réaliser en moins de 50 secondes par la majorité des concurrents des plus grandes catégories. L'organisateur doit faire effectuer 2 manches (seul le meilleur temps des deux manches sera pris en compte).

Pour les poussins et pupilles, l'organisateur doit privilégier le travail de trajectoire et de freinage, sur un terrain comportant peu de cassures. Des benjamins aux minimes, une progression dans les sauts et les cassures est à prendre en compte.

Si l'organisateur aménage un obstacle, type tremplin ou bosse, il doit réaliser une trajectoire de déviation pour les moins habiles. Cette trajectoire alternative ne doit pas permettre aux concurrents de gagner du temps.

10.2 Ordre de départ

L'organisateur doit faire partir de préférence les plus petites catégories en premier.

Pour la 1^{ère} manche, les concurrents partiront si possible dans l'ordre inverse du classement général provisoire de la catégorie concernée.

Pour la 2^{ème} manche, l'ordre pourra être le même ou mieux, si le temps disponible le permet, l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes, au minimum.

10.3 Equipement

L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- **casque intégral d'origine**
- **protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis**

les reins

- Jusqu'au bas de la nuque**
- **Manches longues, gants longs**
- **Coudières et genouillères**
- **Protège tibias ou jambières complètes**

Chaque club a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de ses coureurs engagés sur l'épreuve.

VERIFICATIONS :

Un commissaire désigné pour la journée sera dans la zone avant le départ pour contrôler les équipements des coureurs.

(Idem Règlement national F.F.C du trophée de France des jeunes vététistes)

11 - ORIENTATION

11.1 Caractéristiques

Les poussins auront un parcours peu accidenté de 4 km maximum. Ils auront 4 à 5 balises à trouver et seront aidés par les signaleurs postés auprès des balises.

- Les pupilles auront un parcours de 5 à 7 balises sur une distance optimale de 7 km.
- Les benjamins auront 7 à 9 balises à trouver, sur une distance optimale de 10 km.
- Les minimes auront de 9 à 12 balises à trouver sur une distance optimale de 12 km.
- Les cadets auront de 9 à 12 balises à trouver sur une distance optimale de 12 km.

La distance optimale est la distance la plus courte permettant de poinçonner les balises, en passant par les chemins et sentiers figurant sur la carte.

Pour les minimes, les benjamins et les cadets le numéro de la balise fait son nombre de points en fonction de son éloignement et de la difficulté à la trouver. Une balise ne doit en aucun cas être un élément permanent d'un site aménagé.

L'organisateur a l'obligation de limiter la zone d'orientation par des panneaux « STOP DEMI TOUR »

Les cartes fournies, de format IGN ou FFCO, doivent être claires avec une bonne qualité de définition, les modifications apportées par rapport à la carte d'origine doivent être précises et dans le respect des légendes cartographiques. L'échelle doit être proche du 1/10 000ème de façon à fournir une bonne lecture. Qu'il s'agisse de carte originale ou d'agrandissement l'échelle doit y figurer.

Pour toutes les catégories, le numéro de la balise doit apparaître sur la carte, et une légende doit accompagner la carte fournie.

11.2 Ordre de départ

L'organisateur doit faire partir (si possible) les concurrents par ordre inverse du classement provisoire du trophée. Le départ se fera toutes les 1 à 2 minutes, avec un concurrent de

chaque catégorie, muni d'une carte, d'un carton de poinçonnage et éventuellement de la ou des photographies.

11.3 Durée de l'épreuve

Le temps limite de course sera fixé par l'organisateur, entre 45 minutes et 1 heure pour toutes les catégories. Cette durée sera communiquée au plus tard au briefing d'avant course.

11.4 Classement / Pénalités

Pour les poussins, il n'y a pas de pénalités. Pour les pupilles, au-delà du temps imparti, l'organisateur décomptera une balise valide par tranche de 10 minutes entamée, 1 point par tranche de 2 minutes entamées pour les benjamins et 2 points pour les minimes et les cadets. Pour les besoins du classement de la course d'orientation de ces 3 dernières catégories, un comptage négatif doit être effectué s'il y a lieu, pour départager tous les concurrents.

Est déclaré vainqueur, le poussin et le pupille qui a trouvé le plus grand nombre de balise et qui a réalisé le meilleur temps

Est déclaré vainqueur le cadet, le minime et le benjamin qui a obtenu le plus grand nombre de points, et qui a réalisé le meilleur temps.

Le concurrent qui perd le carton de poinçonnage sera automatiquement rétrogradé à la dernière place (à égalité s'ils sont plusieurs).

11.5 Equipement

Le port du casque est obligatoire.

Un porte carte, un stylo et éventuellement un compteur et une boussole sont conseillés.

11.6 Contrôle

11.6.1 L'arbitre et les commissaires seront mis en place par l'organisateur. Ils seront chargés de veiller au bon déroulement de l'épreuve.

11.6.2 A partir de la mise en grille, aucune aide extérieure n'est autorisée (sauf accident) sous peine de disqualification. En cas d'incident mécanique, les concurrents doivent se débrouiller avec leurs propres moyens. Une entraide entre concurrents est permise

11.6.3 Toute forme de communication avec des personnes externes à l'organisation, encadrant ou parents est strictement interdite, comme est interdite l'utilisation de GPS. Il est toléré que les concurrents se parlent entre eux.

11.6.4 A partir de la mise en place des balises, la zone d'orientation est strictement interdite à toute personne à part les compétiteurs et commissaires.

12 – XCE

12.1 Définition

Le XCE est une Compétition qui consiste en une série de Courses où 4 pilotes s'affrontent dans un parcours commun de type XC court.

Le chronométrage n'est utilisé que pour les qualifications.

12.2 Définition

Le circuit sera au préalable être visité et devra être approuvé par un collège représentatif du comité régional, des organisateurs et participants licenciés.

Le président du jury des commissaires pourra imposer à l'organisateur des modifications de parcours, des accessoires de sécurité, du balisage avant et pendant l'épreuve.

La configuration du parcours doit être suffisamment ouverte pour autoriser les dépassements, il doit être suffisamment large pour permettre aux 4 pilotes de se positionner côte à côte. Il doit être aussi un mélange de bosses, de virages relevés ou à plat, de creux et d'éventuels obstacles.

Les 30 premiers mètres doivent être libres de tous obstacles, ils seront marqués de lignes blanches matérialisant 4 couloirs que les pilotes devront respecter.

La piste sera entièrement balisée et les piquets matérialisant le parcours devront être d'une hauteur suffisante pour que les concurrents puissent identifier les limites de piste.

La dernière porte doit être à 20 mètres ou plus de ligne d'arrivée.

La durée moyenne de course doit se situer entre 30 et 45 secondes.

12.3 Matériel

Le casque à coque rigide avec jugulaire attachée et le guidon bouché sont obligatoires.

Le règlement du XCE est celui de la FFC pour les épreuves similaires : une fois la mise en grille de départ établie, **aucune aide extérieure** ne peut être apportée aux concurrents, en cas de panne mécanique, ils doivent réparer par leurs propres moyens, les changements de roues sont interdits, y compris entre concurrents, sous peine de disqualification.

12.5 Essais :

REPERAGES : L'accès a pied du parcours doit être possible la veille après-midi et le matin de l'épreuve pour des repérages et non pour des essais. L'organisateur n'assure ni sécurité, ni responsabilité pendant ces repérages.

ESSAIS NON CHRONOMETRES : Le jour de la course. **Seuls les pilotes ayant leur plaque pourront faire des essais.**

L'organisateur devra assurer la sécurité comme pour la course. Les pilotes arrêtés devront ne pas rester sur la piste.

Une Reconnaissance au moins est obligatoire (L'organisateur doit veiller à un marquage par le commissaire départ).

12.6 Qualifications Chronométrées :

ORDRES de DEPART : La présentation au départ des manches se fera par rapport à la liste établie par les organisateurs ou selon leurs instructions.

PENDANT LA MANCHE : Un pilote ayant reçu le top départ et étant parti ne pourra recommencer son départ pour quelque raison personnelle que ce soit sauf décisions exceptionnelles des commissaires pour les événements suivants :

- piste obstruée par un accident ou événement extérieur
- défaut de chronométrage

Les Commissaires pourront appliquer une pénalité de 1 à 10 secondes sur le temps de

qualification (selon longueur de la course) si :

- Retard au départ dans l'ordre établi par l'organisateur
- Pilote arrivant avec un équipement incomplet à l'ordre de départ prévu

Si deux courses/manches sont organisées le même jour, il est conseillé d'organiser deux séances chronométrées (une par course/manche) ; Néanmoins l'organisateur est autorisé à ne faire qu'une séance chronométrée si le planning et délais de course ne permettent pas d'organiser deux séances.

Le cas échéant, les coureurs devront être prévenus AVANT la séance chronométrée.

Il est suggéré de ne pas éliminer de coureurs à l'issue des qualifications chronométrées (voir point 12.7)

12.7 Déroulement d'une manche à 4 (ou trois) :

Les Pilotes se présenteront sur la grille de départ dans l'ordre des temps de qualifications. Ils se placeront ou ils le souhaitent sur la grille de départ

Le Départ se fera arrêté, si un morceau de roue dépasse la ligne ou grille de départ avant celui-ci, le pilote pourra être disqualifié.

Les ordres de départ seront : « Prêt » suivi d'un « Go » avec abaissement de la grille ou sifflet du commissaire. Le commissaire au départ est seul habilité à juger d'un faux départ.

Si une grille de départ mécanique n'est pas utilisée, les coureurs peuvent demander à une personne de leur choix de leur tenir la roue arrière pendant la procédure de départ.

Sur les 30 premiers mètres matérialisés en 4 couloirs les pilotes devront rester dans leur couloir initial sous peine de disqualification ou rétrogradation..

Les Pilotes doivent enrouler les différentes portes sans les enfourcher. En cas de sortie de parcours le pilote devra revenir au point de sortie pour finir son parcours, sinon il sera disqualifié.

Classement de la manche : Dans l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée sous réserves de déclassement puis les Pilotes ne pouvant franchir la ligne qui auront fait le plus de parcours, puis les disqualifiés.

12.8 Déroulement des tableaux jusqu'aux Finales :

Il est conseillé de faire en sorte que chacun puisse rouler toute la journée et non pas d'éliminer à tout pris les pilotes.

Si le nombre de participants ne permet pas d'avoir quatre pilotes par tour, des départs à trois sont possibles.

En fonction du nombre de coureur, les organisateurs sont autorisés à organiser des manches intermédiaires permettant aux meilleurs coureurs de remplir les manches de poules finales et aux autres de participer.

Par exemple, si 20 pilotes sont inscrit, il est suggéré d'organiser au moins deux manches (avec les 8 plus mauvais temps de qualification) pour obtenir les 4 meilleurs pilotes permettant de compléter une grille de départ à 16 pilotes...

Les carrés de coureurs seront formés par rapport aux temps du chrono, afin de veiller à ce que le coureur le plus rapide et le deuxième au classement qualificatif puissent seulement se rencontrer en finale.

En plus de la finale, une petite finale opposera les quatre perdants de la demi-finale, en vue

d'attribuer de la cinquième à la huitième place.

La formule utilisée sera une qualification directe des deux premiers de chaque carré. *Une consolante pourra être mise en place pour les éliminés.*

12.9 Procédure d'avertissement, de Disqualification & Expulsion :

Un Système de Cartons est à la disposition du commissaire en chef.

- **Carton Jaune** : Présenté à un concurrent ayant causé un danger à un autre concurrent sans intention maligne. deuxième carton jaune vaudra rouge avec suspension d'une éventuelle manche suivante.
- **Carton Rouge** : Présenté à un pilote disqualifié pour comportement dangereux, ce carton rouge sec vaudra aussi une suspension d'une manche suivante

12.9 Classements :

Par catégories; Il sera calculé grâce à l'ordre d'arrivée des coureurs (1^{er}, second...) et ce pour les huit premier places (quatre finalistes et quatre participants de la petite finale) ; ceci permettra d'attribuer les huit premières places. Après les huit premiers, les coureurs seront classés en fonction de leur temps chrono. individuels.

12 - CLASSEMENTS

Toutes les épreuves des x manches comptent pour le Trophée.

Pour ne pas pénaliser les concurrents en cas d'absence ou défaillance sur une épreuve, un certain nombre de jokers sont attribués :

Pour chaque concurrent, Poussin, Pupille, Benjamin, Minime le classement du Trophée régional se fera donc sur :

- **4 épreuves de X-Country**
- **1 épreuves de Slalom Vitesse**
- **1 épreuves de Trial**
- **1 épreuve d'Orienteering.**

Pour chaque concurrent cadet / cadette le classement du Trophée régional se fera donc sur :

- **3 épreuves de X-Country**
- **1 épreuves de Slalom Vitesse**
- **1 épreuves de Trial**
- **1 épreuve d'Orienteering.**
- **1 épreuve XCE.**

Un classement unique, filles et garçons, sera établi pour les épreuves et le classement général du Trophée, avec l'attribution des points correspondants.

Lors des épreuves et du classement général final, les garçons et les filles seront récompensés distinctement.

Le TRJV est ouvert à tous les concurrents des classes d'âges concernées, Les non licenciés qui participent régulièrement et qui souhaitent être classés doivent prendre une licence au plus tard avant la 3^{ème} Manche.

Un concurrent qui prend le départ et qui abandonne suite à une chute ou blessure ou un incident mécanique sera classé dernier et se verra attribuer les points correspondants. Un non-partant ne marque pas de points.

En cas d'égalité de point, c'est le nombre de victoires (toutes disciplines confondues) qui fera la différence. En cas de nouvelle égalité, ce sera le nombre de seconde place, etc.

En cas d'égalité aux points pour le classement d'une manche, pour éviter les classements ex aequo, l'organisateur devra tirer au sort la discipline prépondérante de sa manche, avant le départ de la première épreuve (briefing) et l'annoncer aux concurrents avant le début de la 1^{ère} épreuve.

Cela n'a pas d'incidence sur l'attribution des points, cela permet de déclarer un vainqueur le jour d'une manche. Pour le classement de la journée, l'organisateur prendra la grille de points du Trophée.

Pour le classement des clubs, les résultats des 3 meilleurs garçons et de la meilleure fille de toutes les disciplines et de toutes les épreuves compteront, avec l'attribution des points gagnés sur l'ensemble des manches

GRILLE DES POINTS :

1er :200 points ; 2ème :176 ; 3ème : 160 ; 4ème : 148 ; 5ème : 136 ; 6ème : 126 ; 7ème : 118 ; 8ème : 110 ; 9ème : 104 ; 10ème : 98 ; 11ème : 94 ; 12ème : 90 ; 13ème : 87 ; 14ème : 84 ; 15ème : 81 ; 16ème : 78 ; 17ème : 76 ; 18ème : 74 ; 19ème : 72 ; 20ème : 70 ; 21ème : 68 ; 22ème : 66 ; 23ème : 65 ; 24ème : 64 ; 25ème : 63 ; 26ème : 62 ; 27ème : 61 ; 28ème : 60 ; 29ème : 59 ; 30ème : 58 ; 31ème : 57 ; 32ème : 56 ; 33ème : 55 ; 34ème : 54 ; 35ème : 53 ; 36ème : 52 ; 37ème : 51 ; 38ème : 50 ; 39ème : 49 ; 40ème : 48 ; 41ème : 47 ; 42ème : 46 ; 43ème : 45 ; 44ème : 44 ; 45ème : 43 ; 46ème : 42 ; 47ème : 41 ; 48ème : 40 ; 49ème : 39 ; 50ème : 38 ; 51ème : 37 ; 52ème : 36 ; 53ème : 35 ; 54ème : 34 ; 55ème : 33 ; 56ème : 32 ; 57ème : 31 ; 58ème : 30 ; 59ème : 29 ; 60ème : 28 ; 61ème : 27 ; 62ème : 26 ; 63ème : 25 ; 64ème : 24 ; 65ème : 23 ; 66ème : 22 ; 67ème : 21 ; 68ème : 20 ; 69ème : 19 ; 70ème : 18 ; 71ème : 17 ; 72ème : 16 ; 73ème : 15 ; 74ème : 14 ; 75ème : 13 ; 76ème : 12 ; 77ème : 11 ; 78ème : 10 ; 79ème : 9 ; 80ème : 8 ; 81ème : 7 ; 82ème : 6 ; 83ème : 5 ; 84ème : 4 ; 85ème : 3 ; 86ème : 2 ; 87ème et plus : 1 point.

L'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements à Patrice Afflatet, patrice@calvissonvtt.com qui est en charge du classement général.

Chaque organisateur est responsable des plaques achetées en commun – il demandera donc aux participants sa licence ou une pièce d'identité avant de remettre la plaque pour que celui ci la rende après la course.

En fin de manifestation, les personnes de l'épreuve suivante devront récupérer les plaques et les chasubles des commissaires auprès de l'organisateur.

13 – CONTROLE DES EPREUVES

13.1 Collège des commissaires

La FFC LR nomme un commissaire régional (arbitre) chargé de la supervision de l'épreuve. Celui-ci préside le collège de commissaires que la commission VTT aura désigné.

Le collège des commissaires comportera 5 membres, dont le président, qui est l'arbitre désigné par le comité départemental ou se déroule la course.

Sa composition doit être établie et affichée avant le départ de la compétition.

13.2 Les réclamations

13.2.1 Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être obligatoirement présentées **par écrit**, signées du concurrent et de son représentant officiel (éducateur, etc...) dans un délai de **soixante minutes** après son arrivée.

13.2.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de **trente minutes** après l'affichage des résultats.

13.2.3 Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires qui règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

13.2.4 La méconnaissance du règlement ne peut être admise comme excuse

13.2.5 Les décisions du collège des commissaires sont **sans appel**.

14 - RESPONSABLE TECHNIQUE

Les responsables techniques – désignés par l'ETR– seront là pour apporter des conseils techniques à l'organisateur avant les épreuves. Ils ont aussi en charge l'encadrement des stages de préparation du TFJV – L'équipe technique composée de 5 personnes est menée par Gaëtan Reilhan

15 - SELECTION TFJV 2015

(Trophée de France des Jeunes Vététistes)

15.1 SELECTION

La sélection des coureurs retenus pour l'équipe du Comité FFC Languedoc Roussillon sera composée de **18** coureurs maximums,

Soit **6** coureurs maximums par catégorie :

6 benjamins, **6** minimes et **6** cadets.

Ces 6 coureurs maximums par catégorie devront se composer de :

4 garçons et **2** filles.

15.2 Mode de sélection :

La sélection Languedoc Roussillon se fera par le classement général du Trophée après la dernière manche de 2015 (après déduction des jokers).

Les **2** premiers garçons et la première fille des catégories benjamins, minimes et cadets au classement général seront sélectionnés pour le **TFJV**.

Les deux autres garçons et la deuxième fille seront sélectionnés par les responsables de l'équipe ETR

Aucune sélection au **TFJV** ne sera communiquée le jour même de la dernière manche. Cette sélection ne sera communiquée qu'après réunion de l'équipe **ETR**.

En cas de non-participation de l'un des coureurs sélectionnés, un autre coureur dans le classement se verra proposer une sélection.

En cas d'égalité, le comportement et les résultats dans les autres épreuves pourront faire la différence.

Les coureurs sélectionnés seront contactés par courrier par la commission VTT du Comité Languedoc Roussillon pour participation au stage de préparation du X juillet (à définir), et pour **le TFJV qui se déroulera aux Ménuires du 3 au 7 août 2015**.

La commission VTT, *(mise à jour du 14 Avril 2015)*